

Réfection des façades du bâtiment de la CCI

17 et 19 cours Jean JAURES

03000 MOULINS



MAITRE D'OUVRAGE
CCI ALLIER
17 cours Jean JAURES
03000 MOULINS

Lot n°03 SERRURERIE ET MENUISERIE BOIS

MAITRE D'OEUVRE :
METRE CARRE
19 rue Paul BERT
03000 MOULINS
Tél : 04 70 44 82 81
Mél : metre.carre@orange.fr

ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION :
BET SEQUOIA
2 place de la Mairie
03230 BEAULON
Tél : 04 70 46 09 94
Mél : info?@bet-sequoia.fr

BE FLUIDES ELECTRICITE :
BET B2ES
Les Loges Ponthenats
03230 THIEL SUR ACOLIN
Tél : 04 70 42 56 61

CCTP

Dossier	26-15
Date	02/07/2026
Phase	DCE
Indice	

Sommaire

SERRURERIE.....	6
Menuiseries extérieures bois	6
Châssis.....	6
DOE.....	7

03.1 **Prescriptions techniques**

03.1.1 Normes et règlements

L'entreprise du présent lot devra exécuter ses ouvrages, selon les règles de l'art et les textes en vigueur au jour de la soumission, et notamment:

Selon les D.T.U. et plus particulièrement:
37.1 - Menuiseries métalliques

Choix des fenêtres en fonction de leur exposition
39.1 -Vitrerie
39.4 - Miroiterie et vitrerie en verre épais
et Cahiers des Clauses Spéciales et errata y afférant.

Selon les Normes Françaises et plus particulièrement:
Pour la menuiserie acier:
NFA 45 001 à 46 504 -Produits sidérurgiques
NFB 32 002 et 003 - Verre étiré et glace
NFPOL 012 et 013 - Garde corps
NFP 24 101 à 351 - Menuiseries Métalliques
NFP 25 303 312 313 314 322 323 331 - Fermetures Métalliques
NFP 26 ... - Quincaillerie
NFP 78 101 à 331 -Vitrerie - Miroiterie
NFX 10 011 - Résistance des matériaux

Selon les arrêtés et décrets et plus particulièrement:
- Du 13/12/1963 relatif aux mesures de sécurité concernant les échafaudages,
- 35/48 du 08.01.65 portant règlement d'administration publique concernant la sécurité des travailleurs et notamment dans le bâtiment et les travaux publics.

Selon les avis techniques du CSTB et de la Commission Technique des Assureurs.

03.1.2 Conditions particulières

Sans objet

03.1.3 Contenu des travaux

Les prix remis par l'entreprise devront inclure:
- la fourniture et la pose de la totalité des ouvrages décrits dans ce document,
- la fourniture et la pose des quincailleries et serrureries correspondant aux ouvrages décents,
- les scellements, rebouchages, raccordements, calfeutrements nécessaires à une parfaite exécution. Dans le cas d'incorporation d' huisseries dans des murs en béton banché, celles-ci seront fournies au lot Gros-Oeuvre pour incorporation.
- La protection contre les intempéries et les chocs des menuiseries au cours de leur stockage et après leur pose jusqu'à la réception.
- Les échafaudages et dispositifs de sécurité nécessaires pendant la durée des travaux

03.1.4 Conditions d'exécution particulière

Sans objet

03.1.5 Pour la menuiserie acier

- Les quincailleries devront être adaptées aux dimensions et poids des organes.
- Les fers seront durs, nerveux, électriques, malléables à froid et à chaud, bien soudants, sans aucune paille, cendrure ou autre défauts.
- Les fers aigres et cassants seront rejetés.
- Les aciers ne devront avoir ni gerçure, ni paille, et leur cassure devra présenter un grain fin, très serré, d'une texture parfaitement homogène.
- Ils seront de la qualité prescrite pour les aciers laminés (profilé, tôle, plats, barres, etc...) par le cahier des charges des travaux dépendant des Ponts et Chaussées.
- Les ouvrages seront assemblés par soudures électriques ou acétylène.
- Les assemblages et onglets seront parfaitement exécutés, les trous de soudure enlevés sur toutes les surfaces où ils seraient nuisibles à l'étanchéité et au bon fonctionnement de l'ouvrage.
- Les trous ne seront exécutés par poinçonnage que jusqu'à un diamètre inférieur à 2 mm au moins du diamètre définitif.
- Les percements pour boulons devront être exactement du diamètre de ceux-ci.
- Les ouvrages de serrurerie, ferronnerie, devront être suivant leur installation: étanches à l'humidité, à l'air, à la poussière et rigides, munis d'appareils de manoeuvre robustes, simples et d'un entretien aisé. chaque serrure sera accompagnée d'un jeu de 3 clés.
- Tous les ouvrages seront livrés ou galvanisés ou munis d'une couche de protection primaire de peinture anti-rouille au minium de plomb, passée sur des surfaces préalablement brossées énergiquement à la brosse métallique.

03.1.6 Pose des menuiseries

En attendant leur mise en place, les menuiseries seront entreposées à l'abri de l'humidité et dans des conditions telles que la qualité des fournitures ne risque pas d'en être altérée.

Les menuiseries seront posées avec la plus grande précision et en aplomb parfait à leurs emplacements définis par les documents contractuels ou par les ordres de l'architecte.

Elles seront fixées avec soin, de manière à ne pouvoir se déplacer pendant l'exécution des scellements, lesquels, y compris les raccords, sont à la charge de l'Entreprise adjudicataire du présent lot.

Les cales et les étrépillons provisoires nécessaires seront placés par l'adjudicataire de façon à empêcher toute déformation des menuiseries durant l'exécution des travaux relatifs aux autres corps d'état.

Les angles vifs de toutes les parties susceptibles d'être détériorées pendant l'exécution des travaux, seront protégés au moyen de tout dispositif de protection au choix de l'Entrepreneur. Ce dispositif sera laissé en place pendant la durée des travaux autant de temps que l'architecte l'exigera.

L'Entrepreneur devra toujours vérifier sur place les mesures des ouvrages qui lui seront commandés, de manière qu'ils s'ajustent convenablement aux emplacements où ils doivent être posés, et principalement avec l'isolation par l'intérieur. Les ouvrages qui ne s'ajusteront pas parfaitement seront refusés, sans que l'Entrepreneur puisse réclamer dans la mesure où les menuiseries auront été commandées avant l'achèvement des maçonneries qui doivent les recevoir.

Sauf spécifications contraires, la fourniture et la pose des ferrures (quincaillerie comprise) des menuiseries neuves, sera toujours due par l'Entrepreneur de menuiserie qui sera ainsi responsable du bon fonctionnement de la totalité de l'ouvrage pendant le délai de garantie.

Les obligations de l'Entrepreneur comprennent outre les remplacements et réparations, tous les frais de dépose, transport, pose ou repose nécessaires, ainsi que les frais entraînés afférant à d'autres corps d'état.

L'entretien comprend, en outre, le jeu à donner aux parties mobiles, le remplacement ou le redressement des parties gauchies ou désajustées, le remplacement des ferrures et des pièces de quincaillerie fournies par l'Entrepreneur, et dont le fonctionnement serait reconnu défectueux à l'usage, ainsi que la réfection des peintures endommagées par ces travaux.

Il devra assurer la parfaite étanchéité de ses menuiseries en relation avec le Maçon, le Vitrier : pose de joints, calfeutrements, etc...

03.1.7 Réservations prises et scellements

L'entrepreneur du présent lot a la charge de tous les trous, réservations, percements, prises et scellements et tous garnissages nécessaires à la pose de ses ouvrages.

Il devra indiquer en temps utile, au gros-oeuvre - VRD, toutes les réservations nécessaires à la mise en place de ses ouvrages.

Il devra la fourniture de tous les éléments de fixation qui seraient à incorporer au gros-oeuvre. Il sera solidairement responsable avec l'entreprise de gros-oeuvre - VRD de toutes les prises, réservations et scellements et divers incorporés au gros-oeuvre - VRD.

03.1.8 Gravois nettoyage

Tous les déblais, déchets et gravois provenant des travaux du présent lot sont évacués par le présent lot

Il est rappelé à l'entrepreneur de veiller à ce qu'aucun dégât ou salissure quelconque ne soit fait aux ouvrages des autres corporations

03.1.9 Sécurité de chantier

Les protections nécessaires destinées à assurer la sécurité du personnel, suivant la législation en vigueur, sont à la charge du présent lot et comprises dans son prix.

03.1.10 Documents à fournir en début de chantier

a) Le type (marque et référence) des menuiseries proposées.

b) Un plan de détail renseigné et coté

- L'avis technique éventuellement délivré

- Le procès verbal d'essais des menuiseries relatif aux étanchéités à l'air et à l'eau

c) La liste avec les références des quincailleries proposées.

NOTA:

Les indications sur les types de menuiseries et les vitrages sont données dans chaque article à titre indicatif il est bien entendu qu'il appartient à l'Entreprise tant au stade de l'étude que lors de l'exécution, de vérifier que ces indications sont suffisantes et qu'elles permettent de satisfaire aux obligations de résultats.

03.1.11 Coordination avec les corps d'état

Les travaux de ce lot seront exécutés en étroite liaison avec toutes les entreprises et notamment de GO VRD, Peinture de façade et d'électricité

03.1.12 Visite du site obligatoire

L'entreprise devra visiter les lieux afin de pouvoir se rendre compte des travaux à réaliser et ne pourra prétendre à aucune plus-value sur des travaux mal appréciés.

03.1.13 **Métrés**

Le devis quantitatif du présent lot a été effectué par:

BET SEQUOIA
2 Place de la mairie
03230 BEAULON
tel 04.70.46.09.94

Pour présenter son offre, l'entreprise utilisera obligatoirement la décomposition annexée au dossier de consultation, (soit papier, soit Excel), la colonne "Qté entr." lui servant à inscrire sa propre quantité en cas de discordance; les montants figurant à l'acte d'engagement tiendront compte des quantités de l'entreprise.

Dans le cas où il n'estimerait pas nécessaire d'apporter de correctifs ou de compléments, les quantités proposées seront considérées acceptées forfaitairement par l'Entrepreneur.

En se servant de la décomposition annexée au dossier de consultation sans y apporter des corrections, l'entreprise entérine, de fait les chiffres proposés et les accepte. Dans ce cas, aucune augmentation du marché ne pourra être revendiquée, (marché global et forfaitaire).

NOTA IMPORTANT sur la DPGF fournie éventuellement sous format Excel :

La DPGF étant réalisée avec un logiciel spécifique, sa fourniture en format tableur Excel ne peut être qu'une transformation.

S'agissant de transfert informatique élaboré à partir de passerelles entre différents logiciels il est possible que certains dysfonctionnements apparaissent et soient causes d'écritures erronées (reports, formules erronées, non prise en compte de certains montants ou récapitulatif...). C'est pourquoi l'entreprise est invitée à vérifier sa soumission tableur avec celle remise en format PDF ou papier

03.1.14 **Localisation**

Il est précisé à l'entrepreneur qu'il ne pas pourra arguer d'un oubli de localisation du CCTP, pour prétendre à supplément sur le prix forfaitaire de son marché, si l'ouvrage concerné figure aux plans, ou à tout autre document du DCE.

03.1.15 **Contenu des prix unitaires**

Ce CCTP a pour objet de définir les travaux à réaliser et leur mode d'exécution. Il n'a aucun caractère limitatif. Il demeure contractuellement convenu que l'entrepreneur devra l'intégralité des travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages, conformément à la réglementation et aux normes en vigueur.

Il devra inclure dans son offre toutes les sujétions et dispositifs pour la réalisation des travaux, pour assurer la sécurité et la protection des ouvrages déjà réalisés.

Le DPGF, établi et complété suivant le modèle annexé, donnera les quantités et prix unitaires de chaque ouvrage. Ces prix unitaires s'entendent fournitures neuves et mise en oeuvre incluses.

Lorsque le CCTP décrit un procédé de mise en oeuvre d'un ouvrage, il est acté que l'entreprise devra intégrer au prix unitaire la valeur de tous les ouvrages accessoires nécessaires au parfait achèvement "du dit" ouvrage, cf. Avis Technique, notices et recommandations de mise en oeuvre du fabricant ou/et fournisseur, sans qu'il soit nécessaire d'en faire mention au CCTP.

03.2 **Note aux entreprises**

03.2.1 **Phasage**

Il est porté à l'attention des entreprises que les travaux décrits au présent CCTP seront à réaliser en site occupé, suivant le phasage déterminé par l'architecte. La propreté du chantier, la politesse des personnes travaillant sur site, les balisages de sécurité, la limitation des nuisances sonores et autres devront être de rigueur.

Chaque entreprise devra tenir compte de cet état de fait dans sa remise de prix.

03.2.2 **Nettoyage de chantier**

Il est porté à l'attention du titulaire du présent lot que :

- Le chantier doit rester propre et libre de tous déchets pendant et après l'exécution des travaux dont elle est chargée,
- L'évacuation des déblais jusqu'aux lieux de stockage extérieur au chantier est à la charge de l'entreprise,
- Le nettoyage, la réparation et de la remise en état des installations qu'elle aura salies ou détériorées, sera à la charge de l'entreprise.

Chaque entreprise devra tenir compte de cet état de fait dans sa remise de prix.

Si toutefois le M.O. ou le M.Oe estime un nettoyage insuffisant dans les parties communes ou privatives, une tierce entreprise de nettoyage pourra être missionnée aux frais et risques de l'entreprise responsable.

03.2.3 **Visite des lieux**

La visite des lieux n'est pas obligatoire, mais reste cependant fortement conseillée, afin de se rendre compte de l'étendu des travaux à réaliser.

Voir modalités dans le Règlement de Consultation.

Les prestations décrites dans les différents paragraphes du présent document n'ont pas un caractère exhaustif et toutes les prestations complémentaires s'avérant nécessaires durant le chantier seront à la charge du présent lot sans pouvoir arguer de différence avec l'étude pour prétendre à des travaux supplémentaires. Chaque entreprise devra tenir compte de cet état de fait dans sa remise de prix.

03.3 **SERRURERIE**

03.3.1 **Adaptation de grille de défense**

Dépose de grille de défense par découpe au nu de la maçonnerie des différents éléments
Après adaptation des dimensions pour permettre la pose de pierre en tableau
pose de platines par soudure sur les travers et repose de la grille de défense
Localisation : grilles de défense existantes au sous sol e de la façade SUD

03.3.2 **Dépose d'une grille de soupirail**

dépose et évacuation à la décharge d'une grille de soupirail cassée

03.3.3 **Dépose repose d'une grille de soupirail**

dépose soignée d'une grille de soupirail se trouvant dans une cour anglaise
repose de la grille de soupirail en remplacement de la grille cassée déposée

03.3.4 **Pupitre présentoir**

En acier laqué teinte au choix de l'architecte
Comprenant
2 Poteaux doubles
Pupitre présentoir incliné de dimension 130 x 70 cm
12 plaques démontables en acier laqué gravées aux nom et article de présentation des entreprises
Y compris massif béton en pieds de poteaux compris dépose repose des pavés
Y compris réservation pour intégration d'un ruban led
La pose sera coordonnée avec l'électricien pour intégration de l'alimentation du ruban led dans les poteaux

03.3.5 **Porte drapeau INOX**

Travaux comprenant:
Dépose et évacuation du porte drapeau existant,
Fourniture et pose d'un porte drapeau mural à 3 brins inclinés en INOX
Localisation : En façade du 17 cours Jean Jaurès

03.4 **Menuiseries extérieures bois**

Avant la mise en fabrication l'entreprise fournira un dossier d'exécution des ouvrages contenant :
- Plan détaillé des menuiseries avec schéma des eaux de ruissellement extérieures
- Positionnement et nature des joints d'étanchéité à l'air et à l'eau
- Mode de fixation à la structure principale
- Certificat CEKAL / avis techniques / certificat AEV
Y compris pose des entrées d'airs fournies par le lot Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaire

03.4.1 **Châssis**

Menuiseries en bois exotique d'aspect similaire au menuiseries existantes à réaliser suivant plan, de 56 mm d'épaisseur, type ESTIBELLE 56 de chez ATULAM à peindre et comprenant :
Surlargeur des dormant
Ouvrant à la française à un ou plusieurs vantaux suivant plans.
Feuillures drainées et parclozes clouées.
Ferrage par fiches à forer bichromatées réglables, crémone à larder à tiges, haute et basse et paneton (sans serrure), poignée en métal à soumettre au choix de l'architecte sur présentation d'échantillons.
Traitement des bois par produit insecticide, fongicide et hydrofuge de la famille III de la classification AFNOR.
Joint d'étanchéité à double dureté posé sur le périmètre intérieur des dormants pour assurer une parfaite étanchéité entre le dormant et l'ouvrant.
Joint par bande préformée, relevé latéralement assurant une parfaite étanchéité entre la maçonnerie et la menuiserie en partie basse.
Joint à la pompe de première catégorie sur fond de joint mousse pour étanchéité verticale et horizontale en partie haute.
Y compris petits bois
Classement des menuiseries : A3.E2.VA2
Y compris couvre joint d'encadrement
Y compris tout ouvrage nécessaire de fixation et de finition au droit des appuis, tableaux et linteau
Les cotes sont des cotes tableaux extérieurs
Suivant plans et détails de l'architecte
Y compris traverses

Les dimensions des menuiseries données ci dessous sont des dimensions en tableaux extérieurs finis

Il est bien entendu qu'avant toute fabrication ou commande, l'entrepreneur devra prendre sur place des dimensions exacte
Suivant plans et détails de l'architecte

03.4.1.1 **Avec double vitrage isolant deux faces feuilletées et remplissage argon**

Coefficient thermique $U_w \leq 1,30 \text{ W/m}^2\text{K}$, $S_w \geq 0.3$

03.4.1.1.1 **Châssis fixe 60 / 100 cm**

Y compris dépose et évacuation du châssis existant

D'aspect identique au châssis existant

Y compris bavette en aluminium laqué venant recouvrir la pièce de bois de l'appui

Suivant plans et détails de l'architecte

Y compris vitrage finition sablé

Localisation : *châssis du sous sol de la façade SUD*

03.5 **DOE**

03.5.1 **Dossier des Ouvrages Exécutés**

Fourniture du D.O.E en deux exemplaires au format papier et un exemplaire au format numérique.

A remettre à l'architecte à la fin des travaux.